

DATE DE PUBLICATION : 30 septembre 2024

Le directeur régional

Délégation de signature donnée par le directeur régional grand est au directeur départemental de la Haute-Marne

Vu la délégation de signature donnée par M. Hervé GONSARD, directeur général des Services à l'économie et du Réseau, le 6 mars 2023 ;

Délégation permanente est donnée à M. Patrice CARTELIER, directeur départemental de la Haute-Marne et, en cas d'absence ou d'empêchement à M. Jean-Marc GUILLUY, adjoint au directeur départemental de la Haute-Marne, à l'effet de signer, dans le respect des textes réglementaires en vigueur, tous actes ou décisions à caractère individuel, toute convention ainsi que tout document de nature à engager la Banque, relatif à l'exercice des activités de la succursale de Chaumont. M. Patrice CARTELIER, reçoit notamment délégation à l'effet de coter les entreprises et les dirigeants d'entreprises des départements constitutifs de la ZRE Champagne-Ardenne-Reims (Ardennes, Aube, Marne et Haute-Marne), selon la grille de délégation en vigueur au sein de la ZRE, à l'exception des groupes relevant de la direction régionale.

M. Patrice CARTELIER peut subdéléguer sa signature aux cadres placés sous son autorité et, en cas d'absence ou d'empêchement de ceux-ci, à des assistants et des opérateurs sur monnaie fiduciaire, placés sous leur autorité et dans la limite des attributions de ces derniers.

Fait à Strasbourg, le 30 septembre 2024

Laurent SAHUQUET